

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 24 Mai 2018

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mr Christophe Leclercq.(absent excusé).

Secrétaire de la séance : -Mr Jean Marie GUILBERT.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 5 Avril 2018, Mr le Maire apporte quelques précisions sur les différents points abordés ce jour-là :

a. Le Centre de Loisirs organisé les 24/25/26/et 27 Avril 2018 en association avec la commune de NIELLES-les-BLEQUIN a donné entière satisfaction. Vingt-cinq enfants y ont participé.

b. L'offre d'Acquisition pour l'Antenne TDF est en cours. Un géomètre a effectué les relevés nécessaires. Il a remarqué que le bout du chemin d'accès n'est plus à sa place Son document d'arpentage est attendu.

c. Une vingtaine de personnes ont participé au Parcours du Cœur du 22 Avril. Un don de 50€ a été effectué.

d. Il est à regretter les absents de « dernière minute » au repas des Aînés

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a) Règlement local de publicité Intercommunal: Dans le but de protéger plus efficacement certaines parties de son territoire d'une publicité trop envahissante (porte du littoral, certaines entrées de villes et villages), et de pouvoir donner la possibilité à la CCPL de pouvoir elle-même instruire les demandes d'enseignes et pré-enseignes sur son territoire, par délibération en date du 29 janvier dernier, le conseil communautaire a débattu des objectifs et orientations du règlement local de publicité intercommunal à l'échelle des 36 communes. Un débat similaire doit être organisé au sein du conseil municipal de chaque commune. Mr le Maire donne lecture des orientations retenues suivant les zones (-1 :Habitations, équipements et activités isolées; -2 :Activités artisanales, commerciales; -3 : hors agglomération) et le type de dispositif. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte ce règlement de publicité mais demande l'installation de panneaux spécifiques pour permettre la publicité des manifestations organisées par les municipalités et les associations locales.**

b) PLUI: Dans le cadre de l'élaboration de ce document, la CCPL et l'agence d'urbanisme demandent au Conseil Municipal de déterminer la **future zone à urbaniser** pour une réalisation à minima de 26 logements. Deux scénarios sont proposés. Mr le Maire présente les schémas et les orientations d'aménagement et de programmation. Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre, décide de retenir le 1er scénario** mais demande une petite extension du site ouest afin de pouvoir réaliser correctement la liaison entre les deux sites par une voie motorisée.

Par ailleurs, chaque commune est invitée à fixer la liste des **emplacements réservés** qu'elle souhaite inscrire dans le PLUI. IL s'agit d'espaces que la commune souhaite acquérir pour pouvoir y construire un équipement, un bâtiment public, un parking, implanter ou élargir une voirie.... Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les **parcelles suivantes : C N°552 (bande de 8 m), C N°488 (en totalité), C N° 555 (bande de 50 m côté rue du stade), C N°523 (pointe en prolongement du parking communal situé section C N°7)** soient inscrites comme emplacements réservés dans le PLUI en cours d'élaboration.

c) Parcours Emploi Compétences: Mr le Maire rappelle que le contrat CUI de Mme Marilène Deneuille qui intervient à l'école maternelle, va se terminer le 31 Août 2018. Il ne pourra pas être renouvelé. Un nouveau dispositif "le Parcours Emploi Compétences" avec le recrutement d'une autre personne est possible, cependant Mme Marilène Deneuille demande si elle peut bénéficier d'un CDD. Le reste à charge de la rémunération étant réparti entre les trois communes du RPI, il faut l'avis des conseils municipaux de Bayenghem et Coulomby. **La décision sera donc prise lors de la prochaine réunion.**

Mr le Maire propose également de demander l'avis de ces communes pour la titularisation de Mme Nadège Bourbiaux, responsable de la garderie, en contrat CDD depuis novembre 2012. (le coût du service étant pris en charge par les trois communes).

d) Centre de Loisirs Multi-sites: Comme l'année précédente, un centre de loisirs sur le thème du Cirque sera organisé en association avec la commune de Nielles les Bléquin du 9 au 30 Juillet 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer : - les **mêmes tarifs pour les familles** qu'en 2017, - ainsi que les **mêmes indemnités** aux 14 animateurs de la structure. Les inscriptions doivent être faites pour le 15 Juin.

e) Ducasse: Elle se déroulera les **28/29/et 30 Juillet**. Au programme : - randonnée pédestre, brocante, pétanque, Feu d'Artifice, spectacle du centre de Loisirs,... Une réunion d'organisation sera programmée début Juin

f) Questions diverses :

1. Rubans roses en Pays de Lumbres: Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par cette nouvelle association. Il est décidé de lui accorder une **subvention de 100 euros**.

2. Indemnité de Mr Pascal HENON, employé communal: Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le changement de grade de Mr P HENON à compter du 1^{er} Janvier 2018. Celui-ci ne permet pas une évolution de carrière satisfaisante. Au regard des travaux spécifiques réalisés par l'agent, considérant que son ancienneté ne peut être reprise et dans un souci d'équité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui accorder **l'IA T au coefficient 7**.

3. Véhicule électrique: Mr le Maire donne lecture du **contrat et de la convention avec la société CLEM pour l'organisation de l'Auto partage** du véhicule électrique (réservations et mise à disposition des clefs du véhicule). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer les documents. **Une présentation du service est programmée le Lundi 4 Juin à 18h30 devant la mairie.**

4. Une Borne de recharge électrique sera installée sur le parking à proximité de la mairie. Elle sera subventionnée à 80% dans le cadre du TEPCV de la CCPL.

5. INSEE: Le recensement de la population est prévu du 17 Janvier au 16 Février 2019. Mme Nathalie Fleury, secrétaire de mairie, en sera le coordonnateur communal.

6. Contrat Enfance/Jeunesse avec la CAF du Pas De Calais : Mr le Maire est autorisé à signer l'avenant qui prévoit l'organisation d'activités pendant les petites vacances scolaires.

7. A la demande de Mr G Descamps d'Acquin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente d'une petite partie d'un **chemin rural** (environ 400 m2) **situé section ZC N°20 « Le fond de Ramindal »** sur le hameau de la Raiderie car il s'agit de l'extrémité d'une impasse qui permet uniquement d'accéder aux parcelles de Mr Descamps. Le tarif demandé est de 2 euros le m2. La surface exacte reste à déterminer par un géomètre. Tous les frais seront à la charge du demandeur.

8. Les travaux pour canaliser les eaux de pluie sur Watterdal sont évoqués. Un relevé de points de niveau sera réalisé et d'autres **solutions pour améliorer cette évacuation** seront recherchées.